

Empoisonnement à Minvoul

Jean Guy Minko Nkaga dans le collimateur de la justice

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

L'intéressé, qui croupit actuellement à la maison d'arrêt d'Oyem, aurait été surpris en train de déverser des poils de bête dans le verre d'un compagnon dans un troquet du quartier Akontang. Pendant sa garde à vue, les pandores découvrent le corps d'un jeune homme, visiblement décédé à la suite d'un empoisonnement. Une situation d'autant plus inquiétante, qu'une dizaine de décès par empoisonnement ont été recensés par les Officiers de police judiciaire (OPJ) de cette localité ces derniers temps.

LES cas d'empoisonnement

sont tellement devenus légion à Minvoul, chef-lieu du département du Haut-Ntem, que les populations vivent actuellement dans la stupeur. Les investigations menées par les éléments de la brigade de gendarmerie de cette localité, pour neutraliser les auteurs de ses actes, viennent de porter leur fruit, à la suite de l'arrestation, le lundi 31 août dernier, de Jean Guy Minko Nkaga, Gabonais âgé de 25 ans. Dans un premier temps, les Officiers de police judiciaire (OPJ) de l'unité de la gendarmerie nationale reçoivent dans leurs services un individu, qui se plaint de ce que Jean Guy Minko Nkaga a tenté d'abréger ses jours dans un bistrot du quartier Akontang. En effet, le lundi 31 août dernier, alors que le plaignant est pris par une envie soudaine de se soulager, le



Photo : Antoine ESSONE NDONG

Le tribunal d'Oyem réussira-t-il à élucider les cas de décès par empoisonnement de Minvoul?

mis en cause aurait profité de l'absence de ce dernier pour jeter quelque chose dans son verre. Mais un autre consommateur du bar, heureusement, a suivi le geste. Aussi, alertera-t-il ce consommateur, à son retour des toilettes.

« Lorsque le monsieur regarde bien dans son verre, il se rend compte que des poils de bête flottent au-dessus. Aussitôt pointé du doigt, sieur Minko Nkaga prendra la poudre d'escampette.(...) les poursuivants (...) parviennent à le saisir par son tee-

shirt. Mais le fugitif réussit à leur glisser entre les mains, tout en laissant son vêtement », indique un OPJ proche de ce dossier. Malheureusement pour ce dernier, sur son habit abandonné, des poils d'animal semblables à ceux retrouvés dans le verre sont formellement identifiés. Une fois à la brigade de gendarmerie, le plaignant parvient à dresser aux enquêteurs le portrait-robot du présumé malfaiteur. L'intéressé est parfaitement connu des services, qui le convoquent immédiatement à leur QG. Jean Guy Minko Nkaga, obtempérant à sa convocation, nie en bloc les faits, balayant d'un revers de la main les preuves qui lui sont présentées. Mais toujours est-il que le quartier Akontang traîne une mauvaise réputation en matière de cas d'empoison-

nement. Alors que le présumé malfaiteur est en garde à vue, les pandores sont informés de la mort au poison d'un certain Fabrice Ghislain Ndong Bebe, Gabonais âgé de 38 ans, dans la nuit du 1er août dernier. La dépouille de ce dernier gisait au stade de Minvoul. En attendant les résultats de l'autopsie qui devra être pratiquée sur le cadavre du disparu, les fins limiers de Minvoul ont décidé de déférer Jean Guy Minko Nkaga devant le parquet du chef-lieu de la province du Woleu-Ntem, le 4 septembre dernier. D'autant que certains renseignements font état de ce que cet individu serait coutumier du fait. Il a été écroué à la maison d'arrêt, où il attend d'être confronté aux juges, qui établiront ou non sa culpabilité.

Viol et inceste à Mouila

Ivre, Moussavou abuse de sa tante

FN
Mouila/Gabon

A la suite d'un verre de trop pris en matinée dans un bar du village avec sa tante maternelle, G.M., âgée de 60 ans, Alain Moussavou, en état d'ivresse, aurait fait irruption dans la chambre de celle-ci et satisfait sa libido. C'est le chef de regroupement, venu à la rencontre de l'époux de G. M., absent ce jour-là, qui les découvre

nus sur le lit. ALAIN Moussavou, un compatriote de 45 ans, sans emploi, résidant au village Idemba, une bourgade du département de la Mougabala située à 28 km du chef-lieu de la province de la Ngounié, a été interpellé dernièrement par les éléments de la section des recherches de Mouila pour viol et inceste sur sa tante (sœur de sa mère), G. M., âgée de 60 ans. Selon les premiers éléments de l'enquête, tout commence dans la matinée, ce jour-là. Moussavou et sa tante se retrouvent dans un bar du vil-

lage. Après avoir consommé une grande quantité de boissons alcoolisées, au moment où celui-ci manifeste le désir de rentrer chez lui, sa tante l'aurait prié de l'accompagner en premier à son domicile. Ce que la dame ne reconnaît pas dans sa déposition. Une fois chez elle, cette dernière, se sentant quelque peu fatiguée, décide de se reposer dans la chambre conjugale. Elle commet toutefois l'imprudence de laisser la porte à demi ouverte. Il n'en faut pas plus pour donner des idées à son neveu. C'est ainsi qu'il fait ir-



Photo : FN

Alain Moussavou, tout grimaçant dans les locaux de la section de recherche de Mouila.

ruption dans la pièce et, dévoré par une grande envie, retire le sous-vêtement de la dame et abuse d'elle. La source ne dit pas s'il y a eu exercice de la violence. Toujours est-il que, après son acte contre nature, G.M. étant la sœur de sa maman, Alain Moussavou, visiblement sous l'emprise de l'alcool, s'affale sur le lit et entre dans un profond sommeil. C'est dans cette position que le chef de regroupement, venu à la rencontre du propriétaire des lieux, absent ce jour-là, surprend le présumé violeur incestueux. Comme

une traînée de poudre, la troublante affaire se répand aussitôt dans le village. Interpellé par les éléments de la section des recherches de Mouila puis placé en garde à vue pour nécessité d'enquête, le présumé délinquant, à la suite d'une plainte déposée par le fils de G.M., également son cousin, a reconnu sans ambages les faits. Présenté 24 heures après devant le procureur de la République, Alain Moussavou a été placé à la prison centrale de Mouila pour présomption de viol et d'inceste.

Escroquerie

Ils prétendaient détenir des graines qui soignent le Sida

COE
Libreville/Gabon

INTERPELLÉS par la direction générale des Recherches (DGR), Paul Nkoghe Ngone, 25 ans, résidant au Pk 13, sans emploi, et Jacques Nyem Okana, 36 ans, chauffeur, domicilié à Akébé, tous deux Gabonais, seront présentés très prochainement devant le procureur de la République. Ils sont soupçonnés d'avoir mis en place une vaste opération d'escroquerie visant à flouer des compatriotes, en leur proposant des graines capa-



Photo : Cadette Ondo Eyi

Les deux escrocs dans les locaux de la DGR.

bles de guérir le Sida. D'après le rapport d'enquête, les deux individus seraient entrés en contact avec

un médecin de la place, pour lui proposer à la vente 4 000 graines du bois d'ébène. Chaque graine devant leur rapporter 3 000 francs, le montant de la supercherie est estimé à 12 millions de francs. Les fameuses graines étaient présentées pour avoir comme vertu l'élimination totale du Sida dans le corps! Nkoghe et Nyem, faisant un peu dans la naïveté, donnent ensuite au professionnel de la santé le contact d'un autre soi-disant acheteur, à qui il pourrait revendre la graine entre 8 000 à 12 000 francs, pour engranger un peu plus de bénéfices. Cependant, les graines miraculeuses se

trouvant à Mayumba, lieu de résidence des vendeurs, le médecin doit aussi déboursier la somme de 250 000 francs pour leur acheminement sur Libreville. Mais le caractère peu fiable de l'appel téléphonique va tout de suite inquiéter le médecin, qui prend attache avec les agents de la DGR. Aussi, les Officiers de police judiciaire (OPJ) lui demandent-ils de jouer le jeu, afin d'attirer les présumés escrocs dans leurs filets. Peu de temps après, le professionnel de la santé reçoit un deuxième coup de fil de la part des deux filous. Il leur demande de le trouver à son lieu de travail. Comme prévu, le piège tendu par les forces de l'ordre se referme sur Paul et Jacques, en arrivant chez le toubib. Au moment de l'audition, Nyem Okana confie avoir été contacté par Nkoghe Ngone, afin d'effectuer un recouvrement au sortir duquel il aurait sa part du gâteau. L'autre, quant à lui, fera savoir qu'il travaille avec un certain Yvan, donné comme le cerveau de la bande. C'est ce dernier, selon ses dires, qui indiquerait aux présumés escrocs les zones dans

lesquelles les recouvrements liés à leurs forfaits doivent avoir lieu. A Makokou, un Malien désireux d'obtenir ces mêmes graines, a été floué à hauteur de 750 000

francs. Les deux amis ont même révélé avoir trois autres complices actuellement en cavale. Aussi, l'enquête se poursuit-elle pour mettre la main sur ces derniers.



LSYBEK 2015



Photo : Cadette Ondo Eyi

Les fameuses graines dont les présumés escrocs faisaient la promotion.